



Règlement des études Musique Piano Complémentaire

Conservatoire de Toulouse

■ Piano complémentaire Maîtrise

A) CURSUS ET ADMISSION :

Enseignement obligatoire pour les élèves maîtrisiens horaires aménagés de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui ne sont pas inscrits dans un cursus instrumental.

Temps de cours hebdomadaire : 0h30

Durée des études : 1 à 4 ans

B) EXAMEN :

- de la 6^{ème} à la 4^{ème}, contrôle continu
- examen obligatoire en fin de classe de 3^{ème}

Examen terminal

Nature de l'épreuve	Temps de préparation
• Déchiffrage	2 fois la durée de l'épreuve
• Accompagnement d'une pièce instrumentale ou vocale choisie par le professeur	6 semaines
• Harmonisation d'une mélodie	1 semaine
• interprétation d'une pièce choisie avec le professeur	Année scolaire

C) RÉCOMPENSE :

Certificat piano complémentaire « maîtrisien »

Mention Très bien

Mention Bien

Mention Assez bien

■ Piano complémentaire Classes instrumentales et Formation Musicale

A) CURSUS :

Enseignement facultatif pour les élèves des classes instrumentales (perfectionnement et 3^{ème} cycle) et les élèves de formation musicale (cycle spécialisé).

Temps de cours hebdomadaire : 0h30

Durée des études : 1 à 3 ans

B) ADMISSION :

Les élèves sont admis en fonction des places vacantes après affectation des élèves qui ont obligation de suivre cet enseignement et selon l'ordre de priorité suivant :

- perfectionnement instrumental
- cycle spécialisé instrumental ou formation musicale
- cycle pré spécialisé instrumental- cycle FE instrumental

■ Piano complémentaire Direction de chœur et /ou d'orchestre

A) CURSUS ET ADMISSION :

Enseignement obligatoire pour les élèves inscrits en classes de direction de chœur et/ou d'orchestre.

Une équivalence permettant d'être exempté de cet enseignement pourra être donnée après évaluation.

Cette évaluation se déroulera au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

Temps de cours hebdomadaire : 0h30

Durée des études : 1 à 3 ans

B) EXAMEN :

- possible en fin de 1^{ère} et 2^{ème} année
- obligatoire en fin de 3^{ème} année
- 2 présentations possibles pendant la durée du cursus

Examen terminal

Nature de l'épreuve	Temps de préparation
Déchiffrage préparé d'un quatuor vocal (D.Ch.) ou d'un quatuor à cordes (D.Or.) 1 épreuve tirée au sort pour les élèves inscrits en D.Ch. et D.Or.	1 journée
Accompagnement d'une pièce instrumentale ou vocale choisie par le professeur	6 semaines
Harmonisation d'une mélodie	1 semaine

C) RÉCOMPENSE :

Certificat piano complémentaire « direction de chœur et / ou d'orchestre »

Mention Très bien (fin des études),

Mention Bien (fin des études),

Mention Assez bien

C) EXAMEN :

- possible en fin de 1^{ère} et 2^{ème} année
- obligatoire en fin de 3^{ème} année
- 2 présentations possibles pendant la durée du cursus

Examen terminal

Nature de l'épreuve	Temps de préparation
• Déchiffrage	2 fois la durée de l'épreuve
• Accompagnement d'une pièce instrumentale ou vocale choisie par le professeur	6 semaines
• Harmonisation d'une mélodie	1 semaine
• interprétation d'une pièce choisie avec le professeur	Année scolaire

D) RÉCOMPENSE :

Certificat piano complémentaire « instrumentiste »

Mention Très bien (fin des études),

Mention Bien (fin des études),

Mention Assez bien